MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ECOLOGIE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE
****
DIRECTION DE CABINET
****
N°19 /MEEDD/DIRCAB.

REPUBLIQUE CENTRAFRICA
Unité – Dignité – Travail
****

Bangui, le 23 OCT 2015

ARRETE

PORTANT DESIGNATION OU CONFIRMATION DES POINTS FOCAUX ET CORRESPONDANTS NATIONAUX CHARGES DU SUIVI ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES DIFFERENTS INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX ET REGIONAUX EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Vu La Loi n°13.001 du 18 juillet 2013, portant Charte Constitutionnelle de la Transition ;

Vu La Loi n°07.018, du 28 décembre 2007, portant code de l'Environnement de la République Centrafricaine ;

Vu Le Décret n°13.270 du 18 juillet 2013, portant promulgation de la Charte Constitutionnelle de la Transition ;

Vu Le Décret n°14.269 du 10 août 2014, portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement de Transition ;

Vu Le Décret n°15.288 du 20 juillet 2015, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement de Transition et ses modificatifs subséquents ;

Vu Le Décret n°15.222 du 09 juin 2015, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et du Développement Durable et fixant les attributions du Ministre ;

Vu L'Arrêté n°006/MEEDD/DIRCAB/CB, du 30 juin 2013, portant désignation du point focal et Assistant chargés du suivi de la mise en œuvre de la convention de Bale en République Centrafricaine;

Vu L'Arrêté n°007/MEEDD/CAB, du 23 août 2013, portant désignation de l'Equipe Opérationnelle du Fonds pour l'Environnement Mondiale;

Vu L'Arrêté n°009/MEEDD/DIRCAB-2015, du 26 août 2013, portant désignation des Points Focaux des conventions internationales ;

Vu L'Arrêté n°010/MEEDD/DIRCAB-2015, du 28 août 2013, portant désignation d'un point Focal de la convention sur le commerce international des produits chimiques

(PICS) et convention sur les polluants organiques (POPs) ;

Vu L'Arrêté n°008/MEEDD/DIRCAB, du 06 septembre 2013, portant nomination d'u point focal pour le mécanisme du Développement Propre en République Centrafricaine ;

Vu L'Arrêté N°015/MEEDD/DIRCAB du 24 octobre 2013, portant nomination d'un point focal et assistant pour le programme NAMA de la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques en République Centrafricaine ;

Vu L'Arrêté N°014/MEFET/DIRCAB du 22 avril 2014, portant désignation ou confirmation des points focaux et correspondants nationaux charges du suivi et de la mise en œuvre des différents instruments juridiques internationaux et régionaux signes et/ou ratifies par la République Centrafricaine dans le domaine de l'environnement ;

Vu L'Arrêté n°17/MEEDD/DIRCAB-2015, du 13 juillet 2015, portant désignation ou confirmation des Points Focaux et Correspondants Nationaux chargés du suivi et de la mise en œuvre des différents Instruments Juridiques Internationaux et Régionaux en matière d'Environnement en République Centrafricaine.

ARRETE

Art. 1er : Sont nommés ou confirmés Points Focaux et Correspondants Nationaux chargés du suivi et de la mise en œuvre des différents instruments juridiques internationaux et régionaux ci-après, signés et/ou ratifiés par la République Centrafricaine dans le domaine de l'environnement, les personnalités dont les noms suivent:

1. FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL :
   - Point focal Politique : Le Ministre en charge de l'Environnement,
   - Point Focal Opérationnel : Désiré Florentin NGAIBONA
2. CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES :
   - Point focal : Igor Gildas TOLA KOGADOU
     - Point Focal Suppléant : Ozoré MOSSANA en charge de la mise en œuvre des INDCs;
     - Point Focal Suppléant : Gilbert MOLEKPO en charge de la mise en œuvre de MDP ;
     - Point Focal Suppléant : Nazareth KOKO en charge de la mise en œuvre des NAMA ;
     - Point Focal Suppléant : Elise Colette OUTOUNDOU en charge de la mise en œuvre de l'Article 6 ;
     - Point Focal Suppléant : Maxime Thierry DONGBADA TAMBANO en charge de la mise en œuvre de la Coalition pour le Climat et l'Air pur (CCAC) ;
     - Point Focal Suppléant : Dieudonné Bruno WANEYOMBO-BRACHKA en charge de la mise en œuvre de Fonds Vert Climat ;

3. CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LE DESERT PRINCIPALEMENT EN AFRIQUE :

- Point focal : Ralph-Mercier DEGUE-NAMBONA,
  - Point Focal Suppléant : Lin YADJIM ;

4. CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE :

- Point focal : Bob Félicien KONZI SARAMBO
  - Point Focal Suppléant : Blandine-Paulette GAHORO-DEALI en charge de la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et partage des avantages relatifs a la convention sur la diversité biologique ;
  - Point Focal Suppléant : Jeanine Rosina GOPORO en charge du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologique ;
  - Point Focal Suppléant : Stella YANLOMA en charge du mécanisme du centre d'échanges relatifs à la convention sur la diversité biologique (CHM) ;
  - Point Focal Suppléant : Vincent GBODO en charge du mécanisme d'informations (BCH) sous le protocole de Cartagena;
  - Point Focal Suppléant : Alban-Gildas GOUENDO-TESSOUA, en charge de la Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Service Ecosysthémique (IPBES);
  - Point Focal Suppléant : Bernard BAMBOU DAKPETOMA en charge de la mobilisation des ressources relative a la convention sur la diversité biologique ;
  - Point Focal Suppléant : Daniel MOUSSA en charge de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes relatives à la convention sur la diversité biologique ;

5. CONVENTION DE VIENNE SUR LA COUCHE D'OZONE :

- Point focal : Aubin Martinien KOYANGA-DENEMOUATCHE
  - Point Focal Suppléant : Alfred Félicité SEME ;

6. CONVENTION DE STOKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POPs) :

- Point focal : Gisèle YAPENDE,
  - Point Focal Suppléant : David Melchisédech YANGBONDO ;

7. CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES :

- Point focal : Tanguy ASSANA YAFONDO ;

8. CONVENTION DE MINAMATA SUR LE MERCURE :

- Point focal : Martial SIODOT ;

9. CONVENTION DE ROTTERDAM :

- Point focal : Guy Gérard SARAÏVA DACOSTA ;

10. INITIATIVE MONDIALE EN MATIERE DE TAXONOMIE:

- Point focal : Emmanuel NGOUMBANGO ;

11. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Point focal : Pierre SEMBENE;

12. PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTEGEES RELATIF A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE :
    - Point focal : Jérémie NDALO ;

13. PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL :
    - Point focal : Maurice BONGO ;

14. MOUVEMENT TRANSFRONTALIER DES DECHETS DANGEREUX ET LA CONVENTION DE BAMAKO SUR L'INTERDICTION DE L'IMPORTATION EN AFRIQUE ET LE CONTRÔLE DES MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS ET LA GESTION DES DECHETS DANGEREUX :
    - Point focal : Paul BABIDOU ZARABINGUI ;

Art. 2 : Les Points Focaux et Correspondants Nationaux sont des hauts fonctionnaires désignés en fonction de leur profil par le Ministre en charge de l'Environnement pour assurer à titre bénévole la liaison entre le Gouvernement de la République Centrafricaine et les Secrétariats des Conventions, des Organisations ou des Mécanismes internationaux et/ou régionaux.

Ils soumettent des rapports périodiques à l'autorité de tutelle pour une coordination et un suivi efficients de l'ensemble des initiatives visées à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Sébastien WENEZOUI

Ampliations :
- MEEDD/DIRCAB.....1
- SECRETARIAT DES CONVENTIONS.....14
- PNUD.....1
- COMIFAC.....1
- INTERESSES.....29
- ARCHIVES.....1